

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est une journée bien chargée, à laquelle ne participeront pas Sylvie Marcilly, en déplacement pour le compte du Département, représentée par Sylvie Mercier, Stéphane Villain, qui est en déplacement également et qui était hier avec moi à la présentation du Tour de France 2019 pour préparer l'avenir.

Il a donné pouvoir à Alexandre Grenot.

S'il vous plaît, mes chers collègues.

Caroline Campodarve a donné pouvoir à Gérard Pons, Michel Parent à Dominique Rabelle, Marylise Fleuret-Pagnoux à Dominique Guego, qui devra s'absenter un court instant pour la commission de réforme.

Non, c'est Pierre, excuse-moi.

Nadège Désir a donné pouvoir à Pierre Robin.

Pierre Malbosc s'absentera un moment et a donné pouvoir à Pascal Ferchaud.

Pierre doit aller à la commission de réforme pendant une trentaine de minutes, si j'ai bien compris.

Et Christophe Dourthe a donné pouvoir à Fabrice Barusseau.

Je ne sais pas si on vous l'a déjà distribué, nous avons édité un point d'étape, un bilan de l'action du Département à mi-mandat.

Je ne sais pas s'il a été mis sur table.

Il faut le faire.

Une femme.

-Entre la session et la CP.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce serait aussi bien pendant la session.

Ça fera de la lecture à ceux qui ne suivent pas les débats.

C'est un...

À moi aussi.

Moi aussi.

C'est un document avec des prises de parole à la fin des différents groupes, qui fait le bilan de ce que nous avons réalisé, à mi-mandat, de notre travail.

Nous attaquons par les rapports de la deuxième commission et nous terminerons par la première, avec Jean-Marie Roustit et Christian Fallourd ensuite pour la commission des Finances, sur l'aménagement des abords de l'étang de Béliçon, à Rochefort.

Jean-Marie Roustit a seul la parole.

Jean-Marie Roustit, vice-président du Conseil départemental, secrétaire de la deuxième commission.

-Merci, M. le président.

C'est un avis favorable à l'unanimité de votre deuxième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Voilà un rapport de synthèse remarquable, merci, Jean-Marie Roustit.

Christian Fallourd pour la commission des Finances.

Christian Fallourd, conseiller départemental, membre de la commission des Finances.

-Un avis favorable à l'unanimité de la première commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Parfait, nous sommes donc sur le rapport 210.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Non.

Des avis contraires ?

Il est donc adopté.

Nous en sommes, Gérard Pons, au rapport 211.

Il s'agit d'un sujet qui est cher à Jean-Marie Roustit : la coopération décentralisée dans la préfecture de Boffa, en Guinée-Conakry.

Ce sera Brigitte Rokvam, ensuite, pour la commission des Finances. Gérard Pons, conseiller départemental, vice-président de la deuxième commission.

-Merci, M. le président.

La deuxième commission vous propose, conformément à votre rapport, de prendre acte de l'attribution au Département par l'Agence française de développement d'une subvention d'investissement d'un million d'euros pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable de la pêche artisanale dans la préfecture de Boffa, en Guinée.

Deux : de confier à l'association Charente-Maritime Coopération la mise en œuvre de cette opération et de lui attribuer une subvention d'investissement d'un million.

Trois : d'autoriser le président à signer les conventions à venir concernant cette opération.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Parfait, merci beaucoup.

Brigitte Rokvam, qu'en pense...

Jean-Marie, après les avis des rapporteurs.

Brigitte Rokvam pour la commission des Finances.

-C'est un avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Formidable.

Jean-Marie, un commentaire ?

Jean-Marie Roustit, vice-président du Conseil départemental de Charente-Maritime, secrétaire de la deuxième commission.

-Non.

J'ai déjà évoqué la question lundi, en tant que président de Charente-Maritime Coopération, je ne prendrai pas part au vote.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-En effet, que ce soit bien noté par le secrétariat de séance.

Y a-t-il, sur ce rapport 211, des remarques ?

Il n'y en a pas.

Pas d'opposition ?

Nous l'adoptons.

Nous en venons, avec Gisèle Vergnon, au rapport 212 sur les acquisitions de drones, et ensuite, ce sera Christian Fallourd pour la commission des Finances.

Gisèle Vergnon, conseillère départementale, membre de la deuxième commission.

-M. le président, l'intérêt de matériels comme l'usage des drones est un moyen moderne de prévention et de suivi des interventions.

Notre deuxième commission vous propose de prendre en charge l'acquisition de deux drones pour le SDIS, d'un drone pour le groupement de gendarmerie départementale et d'un drone pour la préfecture, qui pourra être mis à disposition de la direction départementale de Sécurité publique.

De prélever la somme de 12 000 euros sur les crédits inscrits au chapitre 21, nature 21-88, afin de procéder à l'acquisition de ces équipements, de mettre ces drones à disposition gracieuse par voie de convention du SDIS, du groupement de la gendarmerie départementale et de la préfecture.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-La préfecture, en réalité, c'est une boîte aux lettres pour la Police nationale, pour la direction départementale de la Police nationale. Vous savez que sont en zone police La Rochelle, Rochefort et sa banlieue, Royan et Saintes.

Christian Fallourd, qu'en pense la commission des Finances ?

Christian Fallourd, conseiller départemental, membre de la commission des Finances.

-Avis favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Vallet ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Merci M. le président, bon appétit.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je n'ai pas eu le temps de prendre mon croissant avant la séance.

Vous m'ouvrez l'appétit, de surcroît.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Ce n'est pas la petite bête qui va manger la grosse.

On va voter le rapport, mais je n'ai pas voulu leur dire mon propos lundi matin.

On s'étonne, quand même, enfin on fait mine de s'étonner, car il y a un tas de sujets sur lesquels c'est le cas, mais sur des équipements qui semblent devenir indispensables aujourd'hui, qui en plus peuvent alléger les charges de fonctionnement...

Au lieu de sortir l'hélicoptère, on sort un drone.

Ça pose question et c'est inquiétant de voir que l'État ne peut pas se payer des drones et se tourne vers nous.

Je sais bien qu'on passe la tondeuse, dans les gendarmeries, ou qu'on envoie les services municipaux pour de menus travaux ou un peu plus, on loge les renforts saisonniers l'été et, si pas de logement, moins de renforts saisonniers.

Ça pose un sujet de fond.

Quand on est dans la zone grise, qu'on ne sait pas si c'est du tourisme ou de l'économie, je veux bien.

Mais la sécurité publique, c'est la sécurité publique.

On va le voter, on est très contents que nos pompiers voient les efforts que le département leur consacre, mais les choses ne sont pas très claires et c'est plus inquiétant que gênant financièrement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Cher Mickaël Vallet, je partage à 100 % votre avis.

Si je parlais charentais, je dirais qu'on est bien de bons drones.

Il y a beaucoup de domaines où on agit pour le compte de l'État.

Nos prestations sociales : on paie 50 % pour le compte de l'État, et nos gendarmeries, si on ne les construisait pas, certes, on est remboursés par des loyers, mais il n'y aurait pas de gendarmeries neuves.

C'est un triste constat.

C'est pour cela, d'ailleurs, que nous réagissons.

Pas d'autres remarques, chers collègues ?

Y a-t-il des oppositions, des abstentions sur cette acquisition ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les rapports de la seconde commission.

Nous en venons à la troisième, avec ce schéma départemental des espaces naturels sensibles que Lionel Quillet nous a présenté lors de la séance d'ouverture.

Françoise De Roffignac va rapporter au nom de la commission, ensuite, ce sera Lionel Quillet qui rapportera au nom de la commission qu'il préside. Françoise.

Françoise De Roffignac, vice-présidente du Département.

-Oui, votre troisième commission vous propose, conformément au rapport du président, d'approuver le schéma départemental des espaces naturels sensibles.

Il est structuré autour de trois grands axes : la sélection d'un réseau de sites vers lequel sera déployée notre intervention, comme ça a été présenté lundi par Lionel Quillet.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Messieurs, on entend assez mal Mme De Roffignac.

Françoise De Roffignac, vice-présidente du Département.

-Je vais me rapprocher.

La définition d'un cadre stratégique autour de cinq volets : foncier, connaissance, gestion, valorisation, aménagement et gouvernance, et le plan d'action décliné sous la forme d'un catalogue de 15 fiches actions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Très bien.

Ce schéma a été très bien présenté ce matin dans les hebdomadaires "Littoral" et "Haute Saintonge", avec des cartes.

Qu'en pense la commission des Finances ?

Elle n'en pense que du bien ?

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-J'espère bien.

Mais elle a débattu, et c'était intéressant, rappelant tout l'intérêt du projet, mais rappelant aussi, et la question a été posée, que si aujourd'hui, il y a des sites actifs et des sites potentiels, il est totalement ouvert à d'autres sites.

Certains élus ont posé des questions.

Nous sommes allés voir les élus des communautés de communes et des communes.

Nous avons répertorié, inventorié, et, à leur demande, inscrit des sites. Mais si jamais un site avait un potentiel, maintenant que le cadre est défini, il suffit de l'inscrire, de l'inventorier et de trouver le partenaire.

C'est simplement une mise en place pour un principe actif.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est un appel, que vous lancez.

Pierre Malbosc a demandé la parole.

Pierre Malbosc, conseiller départemental, membre de la quatrième commission.

-Oui, M. le président.

Je regrettais que le marais de Tasdon n'ait pas été inscrit.

Il est dans les potentiels, mais bien que la demande ait été faite assez précisément, nous regrettons que le marais de Tasdon n'ait pas été inscrit dans les sites.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce sera corrigeable, je suppose.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Le marais de Tasdon y est, il faut mettre en place le partenariat.

Après, il suffit que la collectivité nous dise : "Voilà comment on envisage les choses."

Financièrement, il n'y a aucun souci, et il est d'intérêt environnemental.

Il faut qu'on trouve le mode de gestion et de fonctionnement avec les collectivités afférentes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est une chance du Département d'avoir pas mal de marais urbains. Le marais de Tasdon est un bon exemple, le marais de Pontailiac, le marais de Pousseau à Royan, et bien d'autres encore à Rochefort. Ces marais urbains, pour les paysages de nos villes, c'est quelque chose d'assez formidable, donc il faut qu'on les traite particulièrement. Pascal Ferchaud pour le marais de Saujon ?

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Non, pour la Seudre, mais pas seulement.

La politique des espaces naturels sensibles est financée par la taxe d'aménagement perçue par le Département, et donc par tous les contribuables du Département.

L'utilisation de celle-ci est précisée par le Code de l'urbanisme qui indique qu'elle vise entre autres à la préservation des grandes fonctions hydrauliques, les champs d'expansion de crues et les soutiens d'étiage. Certaines communes ont sollicité le Département pour intégrer le périmètre de préemption de celui-ci.

Il a été répondu qu'il fallait attendre la sortie de ce schéma.

Or, en lisant celui-ci, bien qu'ayant signalé cette lacune lors de la réunion de présentation faite par Lionel Quillet, la question se trouve vaguement citée dans l'enjeu B, mais ne fait l'objet d'aucune fiche action.

Pourtant, les opérateurs en charge de la gestion hydraulique de la Seudre, consultés le 30 juin 2016 pour une réponse qu'il fallait fournir avant le 10 juillet, ont fourni une contribution et adressé une cartographie précise de la situation du bassin de la Seudre à l'égard de cette importante question.

Cette cartographie met en évidence les secteurs sensibles à prendre en compte, que ce soit pour l'expansion des crues, le soutien d'étiage ou la protection des zones de captage en eau potable.

Une échelle de couleurs indiquait l'échelle des priorités, qui n'apparaît pas dans le document présenté aujourd'hui.

On a l'impression qu'après avoir concentré pendant de nombreuses années les financements du Département sur l'île de Ré, je ne reviendrai pas sur les opérations scandaleuses pour lesquelles nous avons débattu ici même, il fallait maintenant agir sur le reste du Département en saupoudrant sur tous les cantons.

Le saupoudrage peut faire plaisir à chacune et chacun des élus de cette assemblée, mais ne constitue pas une politique en soi.

Pour cette raison, je m'abstiendrai pour cette délibération.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-M. Quillet, vous souhaitez répondre au président Ferchaud.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Vraiment, c'est totalement injuste.

Ça fait deux ans qu'on travaille sur le dossier.

On a un recensement de tout l'intérêt de la Seudre.

La collectivité, les collectivités et la communauté de communes n'inscrivent pas le site.

On ne peut pas faire sans la collectivité.

Pour l'île de Ré, franchement, c'est faible.

L'île de Ré a droit à la taxe d'aménagement et la refuse, car elle considère évidemment qu'en ayant l'écotaxe, elle peut laisser la taxe d'aménagement à l'ensemble du Département.

C'est évident, mais ce n'est pas évident pour tout le monde.

On refuse l'entrée d'une taxe au profit du Département.

Pitié pour l'île de Ré, et laisse-moi te dire qu'on a travaillé sur ce dossier avec une volonté claire.

Après, on n'inscrit pas des sites juste parce qu'ils ont un potentiel, on inscrit un site si, au-delà du potentiel, nous avons un partenariat.

La collectivité afférente n'a pas mis en place de partenariat.

Si au 1er janvier, elle nous dit : "On est partenaires, on demande le financement du Département", nous y serons.

Je ne peux pas colorer toute la Charente-Maritime en vert.

La Seudre est prioritaire si nous avons un partenariat.

Il suffit que tu viennes me voir.

Il faut venir aux réunions, il faut travailler avec les collectivités.

J'ai besoin des collectivités.

Je ne peux pas, sur 100 000 hectares, mettre plus que ce que met le Département.

Il me faut des partenariats : une association, une collectivité, une mairie, n'importe quoi, qu'on puisse gérer ensemble.

Nous ne pourrions pas gérer seuls.

La Seudre y est, il n'y a pas de problème.

Ce n'est pas une affaire politique, il me faut une valorisation de territoire.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-M. Ferchaud, droit de réponse.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Les partenaires qui gèrent l'eau sur la Seudre ont fourni des documents.

On a eu dix jours pour répondre, on a répondu.

Sur les réunions que tu as organisées ici même, j'étais présent.

J'ai fait part de cette réflexion et je pensais que cet élément avait été pris en compte.

Je ne demande pas l'inscription de tel point ou tel point.

Je parle d'une stratégie globale à l'égard des espaces naturels sensibles sur l'ensemble du Département, et une approche non pas par rapport aux besoins des collectivités, mais par rapport au problème de l'eau, en l'occurrence.

C'est ça, mon sujet, et il est complètement absent, bien sûr que si.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Vous avez deux points de vue différents, l'assemblée en a pris note.

Un schéma, ce n'est pas un corps-mort, pour prendre un terme de navigation.

C'est quelque chose qui peut évoluer, et je suis, comme Pascal Ferchaud, le président Tallieu et d'autres, très attaché à la Seudre, qui est un de nos plus beaux fleuves, même si ce n'est pas le plus grand.

Françoise De Roffignac.

Françoise De Roffignac, vice-présidente du Département.

-On a eu ce débat lundi après-midi en troisième commission.

On en a parlé, j'ai suggéré qu'effectivement, on puisse trouver un porteur qui soit peut-être via le projet de territoire sur la Seudre.

Au niveau de la problématique eau, il y a ce projet de territoire pour voir comment on utilise cette eau, comment elle est répartie.

Il y a eu une première réunion publique à Saujon qui a réuni 70 personnes de tous horizons et qui a été très constructive.

On continue avec des ateliers.

C'est vrai que quelque part, il y a le souci agricole qui est en jeu, avec les réserves de substitution.

On se demande quelle quantité on va pouvoir stocker et comment dimensionner les choses correctement.

Le projet de territoire, à mon avis...

Le schéma des ENS peut s'inscrire comme une activité du projet de territoire.

Maintenant, si la CLE veut s'en emparer, et tu disais qu'il y avait une action qui pouvait être mise en jeu, pourquoi pas.

Mais ça doit être réfléchi à l'échelle de la Seudre, et pas simplement à l'échelle de Saujon.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Oui, rapidement, car tout le monde est d'accord, on joue sur les mots. On marche sur l'eau, comme diraient les plus chrétiens d'entre nous.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-La question de Saujon est secondaire.

Je pensais plus à Saint-André-de-Lidon qu'à Saujon.

Pas plus tard qu'il y a quelques semaines, il y avait dix hectares disponibles dans le lit majeur de la Seudre, à Saint-André-de-Lidon.

Le propriétaire vendait et on n'avait aucune structure pour acquérir ces biens.

Il a vendu à un privé.

On pouvait sortir d'un schéma de production intensive et aller vers de l'extensif.

On n'a pas d'outils pour résoudre ce problème.

Ce n'est pas à Saujon, mais à Saint-André-de-Lidon.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Les choses sont claires, c'est bien dit.

Sur une affaire comme celle-ci, on aurait pu se porter acquéreurs, parce que c'est intéressant.

Bon, écoutez, M. Ferchaud est le vice-président de la CARA, le président de la CARA est le vice-président du Département.

Si vous ne trouvez pas un moment pour en discuter, il faut faire autre chose.

M. Tallieu.

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil général, président de la quatrième commission.

-Juste un mot.

La passion occulte la raison.

J'aimerais qu'on se pose et qu'on échange.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Voilà, je pense qu'il faut se poser.

C'est une bonne chose, avant le passage à l'heure d'hiver, M. Tallieu.

Y a-t-il d'autres interventions, mes chers collègues ?

Il n'y en a pas.

Y a-t-il des avis négatifs sur ce schéma, des abstentions ?

Pascal Ferchaud s'abstient.

C'est bien noté au procès-verbal.

Je vous remercie de ce débat de qualité.

Nous passons à un rapport qui a fait couler de l'encre dans la presse.

Le rapport 257 : la mise en place d'un observatoire de l'éolien.

C'est Bernard Louis-Joseph qui remue les pales de son micro.

Bernard Louis-Joseph, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-M. le président, chers collègues, notre Département entend peser dans les décisions des projets d'implantation d'éoliennes.

Votre troisième commission vous propose, conformément à votre rapport, président, de mettre en œuvre un observatoire de l'éolien dans les conditions définies dans ledit rapport.

Votre troisième commission émet en outre le vœu que ce comité constitué sur l'observatoire de l'éolien puisse élargir sa réflexion à une politique plus globale sur les énergies renouvelables.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Mme Campodarve, qui est le rapporteur, n'étant pas là, je propose au président de la commission des Finances de rapporter la position de la commission des Finances en lieu et place de Mme Campodarve.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Avis unanime rappelant deux choses : c'est un collectif, et dedans, l'observatoire, avec ce que le président a défini, est aussi une action. À ce propos, une réunion est organisée pour l'observatoire fin novembre, début décembre, puisqu'il y a beaucoup d'attentes.

Seconde chose, l'observatoire ne s'exonère pas d'avoir une réflexion complète sur les énergies renouvelables en Charente-Maritime, mais c'est le travail de nos services.

C'est autre chose, qui sera en complément, mais fait par nos services et qui ressortira le dossier du projet départemental d'énergies renouvelables.

L'éolien n'est qu'un élément de l'ensemble.

En attendant, concernant l'éolien, les équipes sont en place et nous nous réunissons dans moins de trois semaines au Département pour commencer à travailler et réunir tous les acteurs.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-J'ai noté dans le rapport de la commission des Finances que M. Baudon avait été rajouté dans les participants.

Je remercie David Baudon de se mettre sur ce travail.

M. Quillet, on ne pourra pas mettre toutes les associations anti-éoliennes de Charente-Maritime, sinon, ça deviendrait non pas un observatoire, mais une assemblée constituante.

Il faudra que vous trouviez, avec l'association des maires, la représentation des maires, avec le monde associatif, la représentation du monde associatif, mais toutes les associations, et je m'en excuse par avance, ne pourront pas en faire partie, sinon, ce serait l'éolien d'empoiène.

M. Ferchaud, qui ce matin est en pleine forme.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Nous avons la chance d'avoir deux rapports originaux, dans la troisième commission.

D'habitude, on parle d'agriculture, là, on a parlé d'espaces naturels et d'énergies renouvelables.

Effectivement, ces deux sujets m'intéressent beaucoup, c'est pourquoi je souhaite également intervenir sur ce deuxième point.

On a le sentiment, en lisant ce rapport, qu'il s'agit d'une motion anti-éolien, plus guidée par des motivations circonstancielles que structurelles, dans le but, c'est écrit, j'ouvre les guillemets, "de pouvoir proposer des recours contentieux."

Sous prétexte que certains projets porteraient atteinte à l'attractivité touristique de notre territoire, notre Département, on a l'impression de remettre en cause une politique globale de mutation des productions d'énergie indispensable à l'indépendance énergétique de notre pays,

pourtant stratégique, quand on voit ce qui se passe aujourd'hui dans nos relations avec l'Arabie Saoudite.

Sur la question esthétique, permettez-moi de vous dire qu'elle peut varier d'une personne à l'autre.

En tant que touriste, j'ai vu il y a quelques années des éoliennes sur la côte portugaise.

Je les ai trouvées majestueuses et elles ne m'ont pas empêché d'avoir envie de revenir dans ce pays.

Il y a quelques jours, je me rendais à Angers avec mon petit-fils de trois ans qui était émerveillé par ces grands moulins que l'on côtoyait en traversant le département de la Vendée.

C'est à cette génération, M. le président, qu'il faut penser, nous qui devrions être de vieux sages, et non pas à de petites considérations de court terme comme cela semble être le cas avec cette délibération.

Dans ce contexte, dans un tel contexte, je refuserai de faire partie de cette commission de censure éolienne, et préférerai, pour reprendre une proposition de Pierre Malbosc, élargir cet observatoire à l'ensemble des énergies renouvelables.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Il va de soi, M. Ferchaud, que cet observatoire pourra regarder d'autres projets.

J'en parlais tout à l'heure avec des collègues avant que nous entrions en séance.

Il va de soi aussi que la première industrie de la Charente-Maritime, celle qui crée le plus d'emplois, c'est l'industrie touristique, le tourisme.

Donc, nous avons des impératifs environnementaux, mais aussi des impératifs économiques.

Je suis content, moi qui fréquente le Portugal, d'avoir rencontré la première personne admirative des éoliennes qui ont dénaturé les paysages des côtes portugaises.

Il en fallait bien un.

Créez une association dont vous serez président, secrétaire général et trésorier.

Mais toute plaisanterie mise à part, je lisais ce matin dans l'hebdomadaire "Le Littoral" que le conseil municipal des Mathes avait délibéré, que le président Tallieu, avec beaucoup de sagesse, avait revu le projet d'agrandissement du Club Med pour qu'il puisse s'intégrer dans le dispositif, qu'il ne mette pas à mal la loi littoral, ce qui était le problème du premier projet.

Vous connaissez bien cette zone, la CARA y a tenu son séminaire de rentrée.

Imaginez qu'autour du Club Med, on mette des éoliennes, parce qu'on est face à la mer.

Je vous assure que l'attractivité du Club Med de La Palmyre tomberait immédiatement.

Je respecte vos projets.

Hier soir, nous faisons une réunion avec Caroline Aloé et Jean-Claude Godineau en plein pays des éoliennes, à quelques pas de Saint-Jean-d'Angély.

Je respecte les maires qui ont pris des décisions, les agriculteurs qui ont loué leur terrain, mais nous, nous avons une position d'intérêt collectif et général à défendre.

M. Vallet, vous voudriez lever votre doigt ?

Non ?

Bon.

Karine ?

Karine Dupraz, conseillère départementale.

-J'aimerais revenir aussi sur ce rapport sur la mise en place d'un observatoire de l'éolien dans le département.

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte invite les EPCI qui ont la compétence transition énergétique à quitter les énergies carbonées pour aller vers un mix énergétique.

Quand on parle de mix énergétique, on parle éolien, avec, en effet, des impacts négatifs sur le paysage, mais aussi des impacts positifs.

On peut parler aussi du photovoltaïque.

Personnellement, des hectares de panneaux photovoltaïques, je n'aime guère.

Ça pose la question de la production des panneaux photovoltaïques et des terres rares.

Ça pose la question du recyclage des panneaux photovoltaïques.

On pourrait parler dans le mix énergétique de la méthanisation.

Il y a de véritables usines à gaz qui peuvent susciter aussi des levées de boucliers de la part des associations et des habitants.

Quand on parle de mix énergétique, et c'est un vrai enjeu pour le XXI<sup>e</sup> siècle, cela suscite débats, réflexions, antagonismes, à commencer par le groupe des socialistes républicains.

Notre groupe, sur le principe d'un observatoire, n'est pas opposé.

Mais un observatoire des énergies renouvelables qui doit accompagner les EPCI.

Or, le ton de ce rapport nous inquiète.

Nous avons l'impression que les travaux qui ont été commencés par les EPCI, CDA de La Rochelle, Aunis Atlantique, et les travaux commencés par le parc naturel régional du Marais poitevin vont être stoppés par cet observatoire qui ne donne guère, pour le moment, le sentiment de concertation.

Pour toutes ces raisons, pour le moment, notre groupe s'abstiendra.

Nous demandons très solennellement un observatoire des énergies renouvelables, et je vais terminer en disant que l'énergie la plus vertueuse, c'est l'énergie que l'on ne consomme pas.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est une motion que nous pouvons voter à l'unanimité.

Nous resterons sur un observatoire de l'éolien, mais il y aura un vote public dans un instant.

Ça n'empêche pas, en effet, qu'il faut être attentifs, vous avez raison, aux autres types de...

La méthanisation, à chaque projet qui sort, les voisins l'empêchent.

On l'a vu en pays royannais, mes collègues de mon secteur, dans d'autres parties du département.

Photovoltaïque, pour l'instant, nous utilisons nos bâtiments, quand ils s'y prêtent.

Tous nos collègues des années 1970 à l'architecture cubique s'y prêtent assez bien, pas mal de choses s'y prêtent.

Ce qui a été fait à terre, pour l'instant, ne pose pas de réelles difficultés, parce qu'on a utilisé des zones qui n'étaient pas des zones agricoles, mais des brandes.

Je pense à Saint-Léger, à côté de Pons, à ce qu'a fait Bernard Lalande à la sortie de Montendre, sur la route de Bussac-Forêt, à ce qu'a fait la communauté de communes de Haute Saintonge dans d'anciennes carrières fermées de kaolin de la zone de Montguyon, Montlieu.

Mais il faut faire attention, car la transformation d'un espace agricole en espace photovoltaïque serait tout à fait condamnable.

De même, le problème du recyclage se pose pour tout.

Il se pose pour les éoliennes, recyclage du béton, recyclage des installations, pour le photovoltaïque, avec l'utilisation des terres rares.

Ce sont souvent des panneaux fabriqués en Chine, naturellement, comme tous nos smartphones, qui sont à 95 ou 97 % chinois, quelle que soit la marque.

Tout ça pose des difficultés, comme le développement du véhicule autonome.

Le véhicule électrique, c'est formidable.

Je râle après le syndicat départemental d'électrification qui nous plante, et je dis solennellement au directeur général que s'il n'y a pas de premières installations d'ici la session de décembre, nous allons rompre le contrat et nous ferons un contrat avec quelqu'un d'autre.

Le syndicat départemental d'électrification est au-dessous de tout dans cette affaire, puisque nos bornes, nos installations de recharge, sur les 60 que nous avons commandées, ils n'ont même pas passé les commandes des matériels.

C'est nul.

Je le dis publiquement pour que ce message soit entendu : nous nous débarrasserons du syndicat si, d'ici le mois de décembre, ils n'ont pas commencé à installer les bornes qu'ils auraient dû installer l'année dernière.

On demandait la parole.

Attendez, je note.

Bernard Louis-Joseph, Jean-Claude Godineau, Christian Branger, Gilles Gay et Dominique Guego.

J'espère que vous avez noté tout ça, Serge.

Ceux qui ont demandé la parole peuvent-ils lever la main à nouveau ?

Pour que le regard de M. Gapail se porte dans le sens contraire à l'histoire, de la gauche vers la droite, mais quand on est de gauche, on peut dire l'inverse.

M. Louis-Joseph, vous êtes au centre, vous avez la parole.

Bernard Louis-Joseph, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-M. le président, chers collègues, nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables.

Seulement, je pense que cet observatoire permettra de les implanter dans des endroits qui sont judicieux.

Imaginez l'estuaire de la Gironde avec le Pôle-Nature de Vitrezay, qu'on entretient à grands moyens financiers, qui est un haut lieu du tourisme, imaginez des éoliennes, qu'en pensez-vous ?

Pour moi, c'est absolument négatif de mettre des éoliennes sur l'estuaire de la Gironde.

Il y a la petite commune d'Allas-Bocage, qui était dans mon canton et qui n'y est plus, mais que je connais très bien, car j'y suis né.

Il y a eu un projet éolien.

Cette commune n'a plus d'école, donc des gens de la Normandie sont venus bâtir, construire ici pour profiter de la vue, parce que c'est assez vallonné.

Avec le projet, on n'a pas vu les éoliennes tout de suite.

Mais devant les maisons, on a vu des pancartes "À vendre".

Je demande que, sur ce schéma de l'éolien, il y ait une réflexion.

La communauté de communes de Haute Saintonge met beaucoup de panneaux photovoltaïques sur des terres non valables.

Moi, je pense que c'est une solution.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

M. Godineau.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-Comme vous le savez, la plus belle ville du Département, Saint-Savinien, a le plus gros barrage du Département, le barrage sur la Charente.

Ça, c'était pour plaisanter.

Dans cet hémicycle, il y a quelques mois, j'avais soumis l'idée qu'effectivement, dans la chute du barrage, puisse être installé un système qui permette de produire de l'électricité.

Avec Christian Fallourd, on a fait des démarches, on a rencontré des entreprises, des entrepreneurs prêts à nous épauler vis-à-vis de ça. Dans les énergies renouvelables qui ont été citées, l'hydroélectricité n'a pas été citée.

À Saint-Savinien, nous avons un barrage qui peut faire concurrence à la marémotrice de la Rance.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je préférerais qu'EDF s'interroge sur la meilleure production qu'on pourrait tirer de ce barrage plutôt que d'installer des éoliennes sur l'estuaire de la Gironde.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-Avec Christian, on travaille, on sollicite les services pour nous accompagner par rapport à cela.

Le projet semble intéressant.

Il y aura certainement des partenariats à faire, on en discutait, entre la commune de Saint-Savinien et le Département, propriétaire du fleuve et du barrage.

Il y a quelque chose à faire sur ce site si on veut rester vertueux.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je remercie Christian Fallourd, qui travaille beaucoup, discrètement, sur tous les projets d'énergies nouvelles pour le Département.

Christian Branger, Gilles Gay, Christian Fallourd et Lionel Quillet.

Christian Branger, conseiller départemental.

-M. le président, c'est simplement pour vous indiquer que j'ai demandé à Lionel Quillet à faire partie de cet observatoire de l'éolien.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais donc être inscrit sur cet observatoire.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Il y a des représentants de toutes les commissions.

On verra avec le président Doublet pour avoir des représentants d'associations des maires, et avec le monde associatif pour en avoir des représentants.

Merci beaucoup.

Gilles Gay.

Gilles Gay, conseiller départemental, vice-président de la troisième commission.

-M. le président, chers collègues, c'est toujours au sujet de l'éolien. Comme le canton de Saint-Jean-d'Angély, nous sommes très impliqués dans cet état de fait.

Aujourd'hui, nous n'avons pas la main, car ce sont les sociétés qui vont démarcher les propriétaires, qu'ils soient agriculteurs ou non, sans nous avoir demandé la moindre autorisation.

Ce n'est pas normal que les élus n'aient pas leur mot à dire.

Moi, maire d'Aigrefeuille, j'ai délibéré il y a deux ans contre l'éolien et je m'aperçois que ce n'est pas pris en compte et que les sociétés continuent à démarcher.

Il n'est pas possible que ça continue comme ça.

Il faut qu'une structure départementale gère, ça a déjà été dit, le nombre d'éoliennes que l'on veut et où on les veut.

Ce n'est pas le cas.

Je suis favorable à cet observatoire pour qu'il mette de l'ordre.

Il n'est pas possible qu'à Aunis Sud, on ait 80 éoliennes sur 300 dans le département.

Si tous les projets se font, c'est ce qui va arriver.

Je suis favorable, et il est urgent...

Au canton de Surgères, nous avons fait une demande au sous-préfet de Rochefort pour la mise en place d'un système, d'une structure, pour qu'on puisse maîtriser les choses.

Il faut que nous, élus, ayons notre mot à dire et ce n'est pas le cas.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci.

Je donne la parole pour des interventions aussi courtes que brillantes à Dominique Guego, ensuite, Christian Fallourd, et Lionel Quillet.

Dominique Guego, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Merci, M. le président, chers collègues.

Juste une demande de précisions.

Peut-on avoir des précisions sur les associations que vous souhaitez associer à cet observatoire ?

Je pense notamment aux associations de chasseurs, qui ont un discours un peu étonnant, puisqu'elles déplorent que les éoliennes fassent fuir les oiseaux migrateurs, pour mieux pouvoir leur tirer dessus.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce n'était pas le sens de l'intervention de M. Girard, lundi, Loïc Girard, sur BioSphère Environnement et sur le passage de la faune sauvage dans l'estuaire de la Gironde, qui est un passage historique.

Il y a des palombières dans la forêt de Suzac, à Saint-Georges.

C'est un passage historique d'oiseaux migrateurs qui vont vers le sud de l'Europe et vers l'Afrique, et reviennent ensuite sur notre continent.

Les associations, il vous appartiendra, Mesdames et Messieurs les élus qui serez désignés par vos commissions, de faire vous-même,

collectivement, le choix des associations que vous souhaitez associer.

On ne va pas vous dicter votre travail, vous le ferez dans votre infime sagesse.

M. Fallourd, M. Quillet, pour des interventions brèves, mais émouvantes.

Je ne veux pas que tout le monde intervienne, sinon, vous irez visiter le SDIS en nocturne.

Christian Fallourd, conseiller départemental, membre de la commission des Finances.

-Je vais rejoindre Jean-Pierre Tallieu sur la sagesse, le temps à prendre pour ces énergies renouvelables.

Pour l'instant, on est en train de gérer un peu en urgence, avec un catastrophisme terrible, les questions liées au réchauffement climatique.

Il faut qu'on prenne le temps de savoir où on va et ce qu'on fait.

L'énergie, c'est quelque chose de très technique, et l'éolien, c'est notre porte de sortie.

C'est ancien, ça fait plus de 20 ans qu'on fait de l'éolien.

Je crains que le mix énergétique, on n'ait que ça à proposer.

Pour l'instant, le photovoltaïque ne donne pas énormément d'énergie, sinon, on va avoir des campagnes saccagées par les panneaux photovoltaïques.

Il faudra attendre les progrès techniques, les nouveaux matériaux, et là, ça vaudra le coup.

Mais il ne faut pas se précipiter pour le photovoltaïque.

L'éolien, c'est une énergie complètement aléatoire qui ne répond pas du tout à nos besoins.

C'est une énergie qui est produite lorsqu'on n'en a pas besoin, et on ne sait pas stocker l'énergie.

Le stockage, c'est terrible.

On parle de batteries à hydrogène.

Ça crée beaucoup de gaz carbonique.

Donc, il faut prendre son temps, réfléchir.

L'hydroélectricité, c'est effectivement une grande porte de sortie, puisque la Suède a pris un plan de mix énergétique nucléaire-hydroélectricité.

Je pense qu'il faut qu'on développe plus les énergies renouvelables marines.

D'autant plus que je vous avais déjà expliqué la différence entre le court terme, avec les grandes hydroliennes qui faisaient presque 800 tonnes, un mètre de diamètre...

En court terme, on faisait marcher des turbines.

Il faut aller sur la rupture technologique.

Jean-Claude Godineau parlait du projet que nous avons sur le barrage de Saint-Savinien.

C'est de la rupture technologique.

C'est du piézoélectrique, ce ne sont plus des turbines.

On est dans ces études-là, pour l'instant.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci, Christian Fallourd, de suivre ça pour notre assemblée.

Avant de donner la parole pour conclure au président Quillet, Mme Rabelle a demandé la parole.

Dominique Rabelle, vice-présidente, secrétaire de la huitième commission.

-Oui, M. le président.

Ce rapport me convient parfaitement, je trouve les termes très pesés.

Simplement, je suis contente de vous dire que les élus d'Oléron sont toujours en attente du projet éolien offshore sur lequel nous sommes tous d'accord, à Oléron.

Ce projet est extrêmement important pour la côte atlantique.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Pour l'instant, ce projet n'a pas encore été mis en avant par le gouvernement, qui a eu quelques atermoiements sur l'éolien en mer.

Nicolas Hulot avait des positions assez complexes sur le sujet.

C'est un projet qui, pour l'instant, à part une ou deux associations à Oléron, ne crée pas beaucoup de vagues, ce qui est plutôt une bonne chose.

Il y aura certainement une difficulté, on en parlait tout à l'heure avec Pierre, c'est qu'il faudra acheminer l'électricité par voie souterraine de l'île d'Oléron en traversant la côte sauvage, jusqu'au poste de Préguillac, au sud de Saintes.

C'est certainement là que se jouera l'équilibre économique du projet : la capacité d'amener à des coûts acceptables sur une distance aussi longue, une soixantaine de kilomètres au minimum, de l'électricité.

Mais le projet oléronais, y compris par les pêcheurs, est accepté.

Ils y voient des récifs artificiels intéressants pour la reproduction du poisson.

M. Quillet pour conclure, puis nous allons voter.

Je demande au président Quillet une conclusion aussi percutante que synthétique.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Pour conclure, on a beaucoup de travail.

C'est un vrai débat.

Après, le volet technique et le volet environnemental...

Quand on a une carte comme ça au niveau de la Charente-Maritime et de l'Aquitaine, on doit au moins faire un observatoire, regarder où on en est et regarder les autres départements.

Il n'y a que nous qui avons de l'éolien.

On n'a pas de schéma régional, pas de schéma départemental, on n'a pas de schéma local, on a juste des commerciaux d'une grosse entreprise qui démarchent des particuliers et passent des contrats financiers.

On peut reconnaître qu'il est de notre intérêt réel d'élus d'essayer de maîtriser les choses, que nous maîtriserons très peu, parce que face à nous, ce sont des bordées d'avocats.

Après, quant à l'environnement, on est sur le problème de l'estuaire.

On n'est pas contre l'éolien, mais il faut un mixte.

Le tout éolien, dans 10 ou 20 ans, on n'en parlera peut-être plus.

Il faut pouvoir réagir là-dessus.

Et quant à l'estuaire, ce sont nos partenaires environnementaux des schémas départementaux des ENS qui sont venus avec nous.

Quand on dit réunir les associations sur l'anti-éolien, on a tout le monde.

On parle des chasseurs ?

Parlons de la LPO.

Elle est vent debout sur les éoliennes.

Ce sont chasseurs et LPO qui nous sollicitent sur l'anti-éolien dans certains endroits.

Ça a un sens.

Quand on voit BioSphère, Loïc Girard l'a parfaitement démontré, son représentant, qui est l'un de nos premiers partenaires environnementaux, on est au-delà de la politique.

Faisons un schéma raisonnable, mais ne laissons pas des esprits mercantiles mettre en place une solution énergétique qui n'est peut-être pas celle de l'avenir.

Parlons méthanisation, parlons solaire.

Je peux vous dire qu'il y aura cet observatoire de l'éolien et bien sûr le schéma du Département que nous ferons aussi.

Mais quand on a une carte comme ça, en tant qu'élus, et j'invite bien à venir participer sur cet éolien, parce qu'effectivement, on a là un problème politique de première.

C'est encore aux élus, aux territoires et aux citoyens de définir ce qu'ils veulent sur leur territoire, pas à des personnes qui vous vendent ça pour 10 000 euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Chacun a été entendu, chacun s'est exprimé.

Je vous propose de faire un vote public.

Je rappelle que si vous êtes favorable au rapport, vous appuyez sur le bouton vert, si vous vous abstenez, sur le blanc, si vous êtes défavorable, sur le rouge.

Si vous avez des pouvoirs, vous devez voter avec la carte de la personne que vous représentez, pour faire un deuxième vote avec cette carte.

Le scrutin est ouvert.

Tous ceux qui portent des pouvoirs ont-ils voté ?

Non ?

Comment ?

Les pouvoirs, tout le monde a voté ?

Vous avez un problème, M. Ferchaud ?

D'accord.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont affichés dans l'enceinte de notre hémicycle.

M. Ferchaud ?

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Dans cette commission, vous inverserez mon nom.

Le binôme sera toujours représenté, mais Ghislaine sera à ma place.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce sera un plaisir, non pas que nous n'ayons pas de sympathie pour vous. Ce sera Super Gigi.

Parfait.

Nous passons maintenant au rapport de la quatrième commission.

Marie-Pierre Quentin va rapporter le rapport 412.

On a beaucoup de rapports importants.

Rapport sur la création du syndicat mixte du port de Chef de Baie de La Rochelle.

Lionel Quillet présentera le rapport de la commission des Finances.

Ah, Caroline Campodarve est arrivée, pardon.

Excusez-moi, je n'avais pas vu votre arrivée discrète, telle une souris.

Caroline présentera son rapport.

Marie-Pierre Quentin.

Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale, vice-présidente de la quatrième commission.

-M. le président, chers collègues.

Il s'agit de la création du syndicat mixte du port de Chef de Baie à La Rochelle.

Votre quatrième commission vous propose, conformément à votre rapport, d'approuver les statuts du syndicat mixte du port de pêche de Chef de Baie, étant précisé que son périmètre d'activité correspondra à celui transféré par l'État par arrêté préfectoral du 14 novembre 2006, et de désigner nos représentants au comité syndical, Messieurs Tallieu, Quillet et Malbosc, qui seront titulaires.

Mesdames Ferrand, Vergnon et Villenave seront bien sûr suppléantes.

Elle propose également de vous autoriser à signer tous les documents relatifs à la création du syndicat mixte et au transfert de la compétence portuaire de cette nouvelle structure, d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie remboursable au budget principal du Département, au budget du syndicat mixte du port de Chef de Baie, en fonction des besoins, dans la limite de 150 000 euros, montant identique à l'avance remboursable qui sera octroyée par la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Caroline Campodarve.

Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Avis favorable à l'unanimité, M. le Président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Il n'y en a pas, pas d'objection ?

Il est donc adopté et nous créerons ce syndicat au 1er janvier.

Il en sera certainement de même pour le syndicat aéroportuaire pour La Rochelle et Rochefort-Charente-Maritime.

Nous en venons à la cinquième commission, Président Doublet, répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle au droit à un enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

Et Lionel Quillet interviendra pour la commission des Finances.

Michel Doublet, conseiller général.

-M. le président, votre cinquième commission à l'unanimité a accepté le rapport tel qu'il était présenté, c'est-à-dire la répartition de la somme de 13 154 721,79 euros entre toutes les communes éligibles au fonds en fonction de la longueur de voirie communale.

Une somme de 1 461 635 euros entre les mêmes communes en conservant la pondération et les critères retenus en 2015, 2016 et 2017.

Et la somme de 3 044 848 euros entre les communes ayant effectué des dépenses de voirie avant le 31 août 2018.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-M. Quillet pour la commission des Finances.

Lionel Quillet, premier vice-président du département.

-Pour la commission des Finances, vote pour et une voix contre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Très bien.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Il n'y en a pas.

M. le président Doublet, Mme Imbert m'a fait part de ses réserves que je comprends.

Il faudra en tenir compte pour l'élaboration de l'an prochain.

M. Doublet.

Michel Doublet, conseiller général.

-Je voulais simplement dire que c'est une belle enveloppe, une bonne surprise pour les communes qui ne s'attendaient pas à une augmentation aussi importante, à peu près 70 % de plus que l'année précédente.

Et les trois millions qui ont été destinés à la voirie ont été obtenus grâce à de nombreux contacts avec les services préfectoraux qui faisaient des difficultés pour les redistribuer.

Cette somme a permis de faire sept millions de travaux dans les communes, ce qui est important pour la voirie communale, surtout au vu de la situation de certaines communes suite à la baisse des dotations et à l'inquiétude qui plane sur d'autres recettes que vous connaissez, en particulier les droits de mutation.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci.

Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Y a-t-il des votes contre ?

Un vote contre, Mme Imbert.

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec le rapport de la cinquième commission.

Nous en arrivons à la sixième.

Rapport que nous faisons chaque année à quelques mois du début de l'année suivante : fonctionnement et équipement des collèges publics.

La présidente de la commission, Caroline Aloé, rapporte, ensuite, Brigitte Rokvam pour la commission des Finances.

Pardon ?

Mme Aloé, ce n'est pas vous qui rapportez ?

Pardon, mais c'était sur le...

Sur la cinquième ?

Avec l'autorisation de Mme Aloé, M. le président Vallet, vous avez la parole.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Je levais le doigt, mais je ne voulais pas intervenir avant le vote. Au risque de surprendre le président...

On est tous présidents, c'est agréable.

Au risque de surprendre le président Doublet, il y a un sujet de voirie que je n'ai pas évoqué lundi matin, que j'ai évoqué en commission, sur lequel je demande votre intervention, M. le président, si on pouvait mettre de l'huile dans les rouages.

Je n'aime pas intervenir pour des sujets cantonaux trop précis, mais il y a un lycée, comme vous le savez, situé sur la commune de Bourcefranc-le-Chapus.

Ce lycée est en deux sites que les élèves vont rejoindre, et traversé par une départementale.

Ça fait quelques semaines, voire quelques mois que les services de la région et du Département se courent après avec la mairie également pour trouver une solution.

Un lycée, c'est compétence régionale, mais c'est une départementale qui pourrait être rétrocédée à la commune.

Entre personnes intelligentes, on arrive à régler les choses.

Il y a des questions de sécurité à regarder.

Est-ce que, à haut niveau, on pourrait se dire qu'il faut trouver un accord avant telle date et qu'on avance sur le sujet ?

Ça a fait la une du "Littoral" à un moment d'une manière assez peu délicate, puisque quand on fait une réunion de quartier, on est toujours dans la rue la plus dangereuse le jour où il y a un mort.

Je ne suis pas sur ce propos-là.

Mais ce serait bien que les collectivités ne se renvoient pas la balle. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je suis bien au courant de cette question.

Le maire de Bourcefranc m'en a parlé, le proviseur du lycée également.

Nous sommes très attachés au lycée aquacole de Bourcefranc-le-Chapus, et en effet, il y a cette route entre les installations proches du littoral et l'établissement.

Il faut vraiment trouver une solution.

Il ne doit pas y avoir de problème de fond, peut-être un problème de partage des fonds.

Je me tourne vers Michel Doublet.

Michel Doublet, conseiller général.

-Oui, M. le président.

J'ai assisté avec le directeur des routes à une réunion au lycée de Bourcefranc en présence des élus de la région et du proviseur, bien entendu.

J'ai déploré l'absence du maire de Bourcefranc, qui n'avait pas été invité.

Trois solutions avaient été envisagées.

La première, c'était de barrer la route qui permet aux ostréiculteurs de rejoindre Marennes ou Oléron.

Le maire de Bourcefranc est très hostile à cette solution.

Une seconde solution était de faire une déviation par le marais avec un équipement giratoire sortant sur la voie que je viens de citer.

Il y a enquête d'utilité publique, on en a pour sept ou huit ans avant la réalisation.

Après avoir discuté avec les élus de la région, il faut qu'on travaille ensemble, c'est évident, qu'on trouve des solutions adéquates. Certainement, les services travaillent sur ce sujet, sur les améliorations de sécurité à faire.

On se reverra dans quelque temps pour regarder un peu ce qui va être proposé par les services.

Bien sûr, il y aura le partage financier de cette opération.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ne prenez pas trop de temps.

J'aimerais que pour la rentrée 2019, les choses aient bien avancé.

Michel Doublet, conseiller général.

-À l'année scolaire 2019, on aura trouvé les solutions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Parfait.

Je donne maintenant la parole à Caroline Aloé pour le rapport 610.

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-Oui, M. le président.

Votre sixième commission vous propose d'approuver le rapport fonctionnement et équipement des collèges publics au titre de l'année 2019, comme suit.

Pour le fonctionnement, 5 350 168 euros, répartis comme suit.

La dotation de fonctionnement s'élève à 5 288 168 euros, soit une diminution de 0,82 %.

Ce montant tient compte du cadre d'intervention fixé l'année dernière et des éléments suivants : 4 900 euros pour la prise en charge directe par le Département des dépenses de téléphonie, 190 155 euros pour la prise en charge directe par le Département des copieurs multifonctions, 70 000 euros pour faire face à des charges imprévues en cours d'année, incluant la participation au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le rapport présenté pour 2019 se distingue par trois choses.

L'instauration d'un seuil prudentiel du fonds de roulement des collèges évalué à 90 jours par rapport aux charges totales de fonctionnement auxquelles les établissements doivent faire face.

La modification de la base de calcul du fonds de rémunération des personnels de restauration et d'internat, afin de prendre en compte la recette de tous les convives, à savoir élèves et adultes.

L'objectif recherché est de réduire progressivement l'effondrement des collèges et d'augmenter la recette dont bénéficie le Département pour renforcer l'expertise professionnelle en restauration scolaire.

Enfin, le principe de reversement de 50 % des recettes perçues par les collèges pour la location des locaux, équipements dont le Département assure la gestion.

Pour l'équipement, c'est la reconduction de l'enveloppe de 150 000 euros pour faire face à des dépenses ponctuelles qui fera l'objet d'individualisation par la commission permanente.

C'est un avis favorable unanime de la sixième commission.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci.

Brigitte Rokvam pour la commission des Finances.

Brigitte Rokvam, vice-présidente déléguée à la Vie Scolaire, au Conseil départemental des jeunes et au Patrimoine Immobilier des Collèges.

-C'est aussi un avis favorable de la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Parfait.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport 610 ?

Il n'y en a pas.

Il n'y a pas d'objection.

Il est donc adopté.

Nous en venons au rapport de la septième commission.

Rapport 718, Alexandre Grenot.

Il s'agit de tirer des conséquences de la fin de l'Union départementale des offices de tourisme, Udotsi, en faveur de Charentes Tourisme.

Alexandre Grenot.

Rapport 718.

Alexandre Grenot, conseiller départemental.

-Il présente les conséquences de la dissolution de l'Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Charente-Maritime, l'Udotsi 17, prononcée le premier janvier 2018.

La septième commission émet un avis conforme aux propositions du rapport et vous demande, en conséquence, de recouvrer auprès de l'Udotsi l'excédent constaté à l'occasion de la liquidation, d'un montant de 92 129,98 euros, issu principalement des subventions de fonctionnement versées par le Département.

Deuxièmement, d'inscrire en dépenses la somme de 50 000 euros au profit de Charentes Tourisme correspondant à la compensation des charges liées au transfert d'un agent de l'Udotsi 17 suite à cette dissolution, et de verser cette somme en 2018 à Charentes Tourisme.

Avis de la septième commission favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci, Alexandre Grenot.

Qu'en pense, par Brigitte Rokvam, la commission des Finances ?

Brigitte Rokvam, vice-présidente déléguée à la Vie Scolaire, au Conseil départemental des jeunes et au Patrimoine Immobilier des Collèges.

-C'est un avis conforme, favorable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci, je remercie le président Thierry Dubois, l'ancien président des thermes de Saujon, président de l'Udotsi, qui a facilité les choses pour qu'on mette les choses en place dans l'air du temps.

Je rends aussi hommage au travail des syndicats d'initiative et des offices de tourisme locaux qui ont toujours joué un rôle important sur notre territoire et qui maintenant vont travailler dans le cadre de Charentes Tourisme.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas, il n'y a pas d'opposition.

Ce rapport 718 est donc adopté.

Nous en venons, Dominique Rabelle, à un rapport important, le rapport 814... sur le cumul du RSA avec une activité saisonnière.

C'est un rapport qui a une dimension économique, sociale et politique, que vous allez nous présenter.

Patricia Friou donnera ensuite l'avis de la commission des Finances.

Dominique Rabelle, vice-présidente, secrétaire de la huitième commission.

-M. le président, je vous présente le rapport 814 qui permet d'autoriser les bénéficiaires du RSA à cumuler le RSA avec les revenus générés par des activités saisonnières de courte durée et non récurrentes sur l'année, dans les domaines, en particulier, du tourisme, de la cueillette, des activités viticoles et de l'ostréiculture, pour le conditionnement des huîtres.

Il permet d'autoriser l'expérimentation de cette mesure exceptionnelle à compter de la saison d'hiver 2018 et pour l'année 2019, et de signer

toutes les autorisations et conventions nécessaires avec les organismes payeurs du RSA.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci, c'est en effet une vision très large.

Vous n'avez rien oublié de viser, comme domaine d'activité saisonnière. On peut considérer que les activités en forêt sont du domaine de la cueillette.

Qu'en pense la commission des Finances ?

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Elle est particulièrement favorable à cette mesure.

Nous nous sommes interrogés également sur la durée de l'emploi saisonnier.

Les services vont réfléchir, mais nous sommes sur une durée de deux mois pour éviter les personnes qui assurent toutes les saisons, hiver, été. Mais la commission était très favorable à ce dossier.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup, Patricia.

Dominique Rabelle ?

Dominique Rabelle, vice-présidente, secrétaire de la huitième commission.

-Oui, le problème de la durée va être étudié.

Il ne faut pas qu'on aille en concurrence avec les emplois du tourisme qui durent deux ou trois mois.

Il faut faire attention aux effets pervers d'une mesure qu'on prend.

Là, vraiment, on va voir ce que ça va donner, en particulier tout de suite, puisque nous allons avoir...

Et je vous invite tous, si vous avez des connaissances, à nous envoyer des gens sur le forum ostréicole qui va avoir lieu le 30 octobre à La Tremblade.

On reprend ce forum ostréicole qui avait été fait autrefois et qui avait été abandonné.

On attend un nombre important de personnes, puisqu'il y a 700 offres proposées pour les 15 jours de saison, dans l'emploi ostréicole.

L'atelier qui a eu lieu sur la mobilisation a réuni 30 personnes, ce qui est une bonne performance.

On espère qu'on va avoir un nombre important de personnes qui vont venir, avec cette proposition de ne pas tenir compte de ce bénéfice pris pour cette saison de 15 jours et de ne pas le cumuler avec le RSA.

Je voulais aussi vous parler du forum d'emplois saisonniers, les emplois de montagne.

Il a très bien marché.

Il y avait également à peu près 1 000 offres qui étaient proposées.

500 jeunes sont venus, dont trois petits quarts qui sont venus de Saint-Jean-d'Angély, Rochefort et Royan.

Tous les jeunes qui sont venus ont trouvé un emploi pour la saison d'hiver en montagne.

Je peux vous dire qu'à la fin du forum, ils avaient un sourire jusque-là, et certains candidats, qui étaient cuisiniers, m'ont dit : "Je suis allé au plus offrant", parce que la cuisine, on en demande beaucoup.

Donc, n'hésitez pas à envoyer des jeunes pour ces forums.

Il y aura également le forum de Matha qui aura lieu le 22 novembre pour les emplois viticoles.

Si vous avez des jeunes ou des moins jeunes, des gens au RSA, n'hésitez pas à les envoyer.

En plus, ils bénéficieront de cette nouvelle mesure que, j'espère, vous allez voter à l'unanimité.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ça montre bien que la politique qu'on a entamée il y a une dizaine d'années en créant la Maison départementale de l'emploi saisonnier, avec une petite équipe, un petit commando, fonctionne bien, que les accords passés avec les départements de sports d'hiver pour leur envoyer de la main-d'œuvre en période hivernale et qu'eux nous envoient de la main-d'œuvre en période estivale aussi.

Au départ, il n'y avait que la Savoie, maintenant, ça a été élargi aux Pyrénées, à la Haute-Savoie.

C'est une politique qui rapporte ses fruits.

Je me tourne vers Alexandre Grenot, qui fait du charme à Corinne, pour lui dire que ce serait bien, ça n'a rien à voir, mais qu'on réfléchisse, dans le cadre de la politique de citoyenneté avec Caroline Aloé et le monde scolaire...

Il y a une difficulté énorme des familles à trouver les fameux stages de troisième.

Ceux qui ont des relations en trouvent, ceux qui n'en ont pas, non.

J'aimerais bien que vous travailliez...

C'est un détail, ça m'y fait penser par le caractère saisonnier.

J'aimerais que le Département puisse aider les familles à trouver ces stages, qu'entre l'équipe citoyenneté et l'équipe scolaire, vous ayez une réflexion là-dessus, parce qu'on aiderait beaucoup les familles, car on a tous les réseaux qui nous permettent d'être facilitateurs.

Alexandre ?

Alexandre Grenot, conseiller départemental.

-Ça me permet de rebondir.

Sur la table, vous avez : "Nous, citoyens collégiens".

Justement, c'est une action qu'on veut mener avec Caroline Aloé et Brigitte Rokvam.

C'est aller à la rencontre des jeunes collégiens, dans leurs collèges, pour parler de la filière métiers qu'on a dans notre collectivité.

Ce serait deux heures au niveau éducation civique.

On viendrait avec des directeurs, avec M. le président qui viendra certainement dans un collège.

Il nous faut des collèges pilotes.

Vous faites tous partie du conseil d'administration.

Les principaux des collèges sont au courant depuis septembre.

C'est l'occasion qu'on vienne et qu'on parle pendant deux heures, qu'il y ait des jeux de rôle sur notre collectivité.

Ça aidera à contribuer à la culture de l'engagement.

Ce sera l'occasion de discuter sur les stages, aussi.

N'hésitez pas à en parler.

En 2019, on aimerait avoir huit ou dix collèges pilotes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-OK, donc faites-nous vite des propositions pour les stages de troisième sur un dispositif départemental pour aider les familles qui n'en trouvent pas.

Sur la mesure qu'a présentée Dominique Rabelle, une mesure très importante politiquement, dans le sens non partisan du terme, naturellement, y a-t-il d'autres interventions ?

Il y en a pas, il n'y a pas d'opposition.

Je vous remercie.

Il est important que ce rapport soit adopté de manière unanime.

Nous terminons par les rapports de la première commission, président Quillet.

Nous avons un 131, qui est un rapport classique.

Ce sont les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Concernant les admissions en non-valeur, les titres de recettes identifiés comme non recouvrables s'élèvent à 500 386,94 euros pour le budget principal, à 0,01 centime pour le budget des Quatre-Chevaliers et à 669,24 pour le budget annexe du pont de Ré.

S'agissant des créances éteintes, admissions en non-valeur résultant de décisions de justice, les titres de recettes proposés comme irrécouvrables s'élèvent à 95 587,01.

Ces créances concernent principalement l'attribution d'allocations dans le cadre des dispositifs d'insertion.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Pas de remarques sur ce rapport ?

Pas d'opposition ?

Nous en venons au rapport 132.

Là, nous tirons une conséquence budgétaire et de bonne gestion de nos opérations sur des bâtiments en matière de photovoltaïque.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-S'agissant du programme de production d'électricité photovoltaïque, les opérations étaient planifiées.

Les collègues Grimaux, Lafayette à Rochefort, Beauregard à La Rochelle, Hélène-de-Fonsèque à Surgères, l'ombrière de la maison de Charente-Maritime et le bâtiment de la direction manutorale à Rochefort.

Le rapport propose un budget annexe retraçant les conditions d'exploitation et de production d'énergie électrique départementale, de répondre à une obligation réglementaire régissant l'activité de commercialisation d'une énergie relevant de services publics, industriels et commerciaux et de retracer dans ce budget l'autonomie financière. Le budget principal versera une avance au budget annexe pour financer les besoins d'investissement.

Il sera remboursé annuellement grâce aux excédents d'exploitation.

Donc, création du budget annexe, principe d'une avance octroyée par le budget principal.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-J'en profite pour dire qu'il ne faut pas qu'on se limite à une seule ombrière.

Une seule ombrière ne fait pas assez de production.

La totalité du parking doit faire l'objet d'une opération de couverture.

Pour rappel, la seule ombrière fait 8 % de la consommation de cette maison en production d'électricité.

Donc si on en fait d'autres, on en tirera le même bénéfice.

Pas de remarques sur ce rapport ?

Je vous remercie.

Je passe au 133.

C'est le fonds départemental de péréquation de la TP, la taxe professionnelle, M. Quillet.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Il s'agit de répartir le fonds départemental de péréquation de la TP entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

Ces fonds correspondent à une dotation de l'État dont le montant à répartir a été fixé à 581 324 en 2018.

Le montant 2017 s'élevait, lui, à 678 836.

Les critères d'attribution sont les mêmes que les années précédentes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Pas d'observations, pas d'objections, le rapport 133 est adopté.

Nous en venons, Lionel Quillet, au 134, les actions que nous menons, comme à chaque fois, à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Le 27 octobre 2017, l'assemblée départementale a pris acte de la communication relative aux observations définies arrêtées par la Chambre régionale des comptes le 11 juillet 2017 concernant la gestion ordinaire du Département pour l'exercice 2011 et suivants.

Un bilan des actions engagées pour donner suite aux recommandations de la Chambre devra être présenté dans un an.

Le rapport détaille les observations, les mesures départementales, la qualité de la gestion financière et comptable, du point de vue de la fiabilité des comptes et de la qualité du contrôle interne, les politiques sociales et leur impact sur l'équilibre financier de la collectivité et la gestion des ressources humaines.

Il sera adressé à la CRC pour une synthèse annuelle présentée par le président de la CRC devant la Conférence Territoriale de l'Action Publique, la CTAP.

Elle sera transmise à la Cour des comptes en vue d'une présentation sur les finances locales.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est M. De Roffignac qui nous représente, avec d'autres collègues, à la CTAP à Bordeaux.

Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas.

Pas d'observations.

Le rapport est ainsi adopté.

Nous en venons...

Ce serait heureux que Mme Guimberteau puisse faire un commentaire, parce qu'elle y a passé beaucoup d'heures carrées.

Je donne la parole à David Baudon sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

David Baudon, conseiller départemental.

-Conformément à l'article 98 de la loi NOTRe, le Département et l'État ont conjointement réalisé ce schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité.

La première commission vous propose de l'approuver pour une durée de six ans.

Ce schéma définit un programme d'actions destinées à maintenir et à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit avéré d'accessibilité aux services.

J'en profite encore une fois, parce que ça n'a pas été dit en séance d'ouverture, on a beaucoup salué l'action de l'État, me semble-t-il, et pas suffisamment nos services et nos élus qui se sont concentrés à définir les outils permettant d'atteindre cet objectif.

Je voulais tout simplement, une fois de plus, saluer le travail qui a été conjointement mené par Chantal et Joëlle.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-On aura l'occasion de fêter la Saint Joëlle tout à l'heure, au moment du déjeuner, même si ce n'est pas le calendrier officiel.

Merci, David Baudon, c'est très sympathique pour elles de le dire.

Je précise avant de donner la parole à Chantal Guimberteau qu'on a essayé de faire mieux que le schéma type prévu par la loi.

Dans beaucoup de départements, on a pris quelques vieux rogatons, on a appelé ça schéma, on a signé.

Là, on a essayé de récupérer des informations et il faudra vraiment, je l'ai déjà demandé à Chantal Guimberteau, qu'on actualise en permanence ce schéma, en particulier les informations remontant des communes, pour que ce soit un outil de travail, et pas quelque part, au fond d'un coffre, à la préfecture.

Chantal Guimberteau, avec les remerciements qui sont les miens et ceux de vos collègues, portés par David.

Chantal Guimberteau, vice-présidente, vice-présidente de la sixième commission.

-Comme il vient d'être rappelé, l'État a participé à toutes nos réunions en apportant certaines exigences, sachant que c'est le Département qui a fait le travail et qui va certainement pourvoir aux besoins du territoire.

J'ai toujours dit que ce mot, "amélioration", dans le schéma, me gênait un peu, quand on voit l'action de l'État dans certains secteurs.

L'État ne se prive pas de fermer les services publics.

On a ouvert les MSAP.

Pour moi, ce n'est pas un bon remplacement d'usage.

L'informatique, le haut débit, c'est bien, mais c'est bien pour les gens qui savent s'en servir et qui ont les moyens financiers de s'en servir.

Donc, je pense que notre sous-préfète de Jonzac étant partie, c'est son remplaçant qui va venir à nos réunions.

Joëlle ne sera plus là.

Mais je pense que la succession...

Laurence, plus exactement, s'est déjà imprégnée du travail de la direction.

Ça a été un gros travail.

Vous avez vu le volume que nous avons sorti.

Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je n'ai rien dit en présence de M. le préfet, lundi, pour ne pas être désagréable, mais Mme la sous-préfète de Jonzac précédente nous a fait perdre beaucoup de temps.

Je voulais le dire.

Je remercie la presse de ne pas le noter, puisque je ne l'ai pas dit.

C'est pourquoi je ne suis pas allé à son pot de départ.

C'est dit.

Deuxio, vous avez posé le problème de l'exclusion numérique, j'ai donc demandé à Sylvie Mercier, mais c'était également son idée, de travailler là-dessus.

Le secrétaire d'État chargé du numérique m'a adressé une lettre dont je vais adresser copie à chacun nous retenant dans les départements pilotes pour ce faire.

On va travailler là-dessus, organiser une visite du secrétaire d'État. Sylvie Mercier travaille là-dessus avec le cabinet.

Il faut qu'on soit très attentifs à cela, parce que 15 % des Français sont en dehors du coup.

Aujourd'hui, pour faire sa retraite, il faut aller sur Internet.

En dehors du fait que tout le monde ne soit pas encore bien relié tant que notre plan n'est pas terminé...

Enfin, pour tout.

Ça crée beaucoup de difficultés.

On voit dans nos délégations territoriales que beaucoup de gens viennent voir une assistante sociale pour les aider à remplir un document d'impôts, etc.

Il faut vraiment qu'on ait un plan très lourd avec les associations. Il y a énormément d'associations prêtes à nous aider.

On a beaucoup de retraités, cadres, qui ont travaillé sur l'informatique, qui sont prêts à nous aider.

Il faut qu'on fasse un maillage du territoire.

Sylvie nous présentera, dès qu'elle l'aura préparé, son plan sur ces problèmes d'exclusion numérique, qui sont la pire des exclusions, dans le monde dans lequel nous vivons.

Oui, Jean-Claude Godineau.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-J'aimerais intervenir et poser une question par rapport aux maisons de santé.

Ce qu'il y a sur la carte, ce sont les maisons de santé publiques.

À Saint-Savinien, on finit de construire une maison de santé, mais initiative privée.

On a vendu les terrains : tous les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, se regroupent, on leur vend le terrain et ils construisent. Or, ce n'est pas mentionné, je l'ai déjà dit, je trouve ça regrettable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ça va l'être, il suffira de le rajouter.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-Nous, à Saint-Savinien, on devrait apparaître.

On est considérés...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce n'est pas seulement une question de services publics.

On a mis les stations-service, les boulangeries, les épiceries, etc.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-Mais par rapport à la carte...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Il suffit de modifier la carte.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-Je l'ai déjà dit à la représentante...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce n'est nous qui l'avons établie, pas l'ARS.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-Mais c'est la même chose sur les cartes que fait apparaître l'ARS.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce sera corrigé, Jean-Claude Godineau.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-Oui, parce que tous les professionnels se rassemblent.

Ça fait un certain nombre.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Il faut rajouter ça à la carte.

Mme Guimberteau, s'il vous plaît.

Oui, Corinne Grégoire.

Corinne Grégoire, conseillère départementale, membre de la huitième commission.

-En début de session, nous avons évoqué les difficultés rencontrées par un territoire du Département, les Vals de Saintonge.

Je tiens à informer que les élus de ce territoire s'investissent quotidiennement pour développer l'économie locale et proposer un accès de qualité à leurs habitants.

Au-delà des mots, pouvons-nous espérer voir naître l'élaboration d'un plan d'aide pour ce territoire ?

Avec un peu d'humour, je vais vous dire : et pourquoi pas un plan Vals de Saintonge 21 ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je l'ai dit à mon ami Jean-Claude Godineau, nous étions encore hier soir dans son canton, à Mazeray, avec Caroline Aloé.

Si les Vals de Saintonge nous présentent un plan contractualisé avec le Département, au vu des difficultés particulières de ce territoire, qui ne sont pas liées à ses élus, qui font un travail formidable, mais aux difficultés géographiques, je pense que l'assemblée départementale sera prête à suivre.

La balle est dans le camp des Vals de Saintonge, naturellement.

Merci beaucoup pour tout le travail qui a été fait sur ce schéma, qui est adopté, s'il n'y a pas d'objection.

Nous en venons, David Baudon, au rapport 136, un rapport que la loi nous demande de faire, la loi de 2016.

C'est la situation de l'égalité hommes-femmes.

Ou femmes-hommes, pardon.

On prend dans l'ordre alphabétique.

David Baudon, conseiller départemental.

-En application de la loi du 4 août 2016, nous présentons pour la deuxième année consécutive le rapport sur l'égalité hommes-femmes au Département de la Charente-Maritime.

Plus de 65 % de nos agents sont des femmes, majoritaires dans les filières administrative et médico-sociale, notamment alors qu'elles représentent moins de 40 % dans la filière technique, on peut comprendre. S'agissant des actions conduites, dans notre Département en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, elles sont engagées dans les domaines de la famille, de l'emploi et de l'aide aux jeunes.

Nous proposons de continuer à soutenir les centres de planification et d'éducation familiale, les associations d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences, et d'être vigilants sur nos campagnes de communication et de sensibilisation, notamment vers les collégiens.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci.

J'en profite pour féliciter toutes les femmes de cette maison et d'autres services, qui mènent la campagne Octobre rose à laquelle le Département, grâce à elles, est particulièrement associé.

Pas de remarques sur ce rapport ?

Pas d'objections.

Je vous remercie.

Nous en venons, Mme Campodarve, au rapport 137, c'est le rapport RH. Caroline Campodarve, conseillère départementale.

-Oui.

Ce rapport propose la création d'un poste de collaborateur de cabinet, la création de trois postes d'inscrits maritimes pour constituer un deuxième équipage affecté sur la drague la Trézence qui a intégré notre flotte le premier août 2018.

La création d'un poste d'adjoint technique pour assurer la maintenance de la drague la Trézence, ainsi que la nouvelle drague actuellement en construction pour les besoins de l'estuaire de la Gironde.

La suppression des 200 contrats d'avenir, ou contrats d'accompagnement à l'emploi, créés par délibération le 13 octobre 2005.

La mise à jour du tableau des effectifs afin de tenir compte des mesures courantes de gestion des effectifs, avec des transformations de postes à la suite de départs en retraite, de mobilités, de mutations ou de réussite à des concours d'agents départementaux.

La création de cinq contrats, la modification de trois contrats et le renouvellement de deux contrats.

Le versement de la part de l'association départementale d'action sociale des agents du Département de la Charente-Maritime, ADASA 17, de la somme de 18 080,94 euros correspondant au solde excédentaire de l'exercice 2017.

Les avenants aux conventions de mise à disposition d'agents auprès du syndicat mixte pour la valorisation du site du Fâ à Barzan, du syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage, du syndicat mixte pour la sauvegarde, la valorisation et l'animation des sites de l'Île-d'Aix.

La prise en charge à compter du premier septembre 2018 des frais engagés par les agents au titre du Code de la route et du permis poids lourd nécessaire dans le cadre de leur mission.

L'augmentation de cotisations de la garantie maintien de salaire de la mutuelle Intériale Gras Savoye à compter du premier janvier 2019 en portant le taux de cotisation de 1,27 à 1,29 % pour un taux de couverture à 95 % et de 1,45 à 1,48 % pour un taux de couverture à 100 % dont devront s'acquitter les agents.

La modification de l'article 26 du règlement intérieur à compter du premier décembre 2018 en le complétant par les dispositions suivantes. Ajouter dans les motifs d'excuses recevables au cinquième paragraphe les absences pour exercice d'autres activités électives pouvant concerner le Département ainsi que d'autres mandats électifs.

Les absences devront être justifiées par tout document ou pièce justificative dans les 8 jours, auprès de la direction en charge de la réunion concernée.

Enfin, in fine de l'article 26, préciser : les cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres sont appelés.

Si l'un d'entre eux n'est pas disponible, il doit prévenir le service pour qu'un suppléant soit désigné.

S'il peut être remplacé, aucune retenue n'est appliquée.

À l'inverse, si aucun suppléant ne peut être trouvé et si le quorum n'est pas atteint, la retenue s'applique au seul membre titulaire ne pouvant valablement justifier de son absence.

Pour toutes ces mesures, la première commission a émis un avis favorable. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci.

On a essayé, après les remarques de certains d'entre vous, d'améliorer le règlement intérieur sur les présences dans les commissions obligatoires, en particulier la commission d'appel d'offres, indispensable au bon fonctionnement de notre Département.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ?

Oui ?

Pierre Malbosc, conseiller départemental, membre de la quatrième commission.

-Je regrette quand même qu'il n'ait pas été retenu l'idée d'une sorte de franchise d'une absence, comme ça, parce que sur une année complète, en dehors de la vie électorale, il peut y avoir d'autres motifs qui nous entraînent à être absents de façon imprévisible, indispensable. On n'a pas retenu cette idée d'avoir, au moins, peut-être, une absence possible, comme ça, sans excuse.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je regarde ça dans un esprit d'indulgence, sans vouloir être désagréable envers mes collègues.

Faites confiance à mon indulgence.

Elle n'est pas marquée, mais elle est marquée dans ma tête.

Bon, y a-t-il d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, ce rapport est donc adopté.

Nous avons à voir le 138, puis je demanderai à Mme le rapporteur général du budget et au président de la commission des Finances de venir à mes côtés.

D'abord, David Baudon, le médiateur.

138.

David Baudon, conseiller départemental.

-Ce rapport propose de recourir à un médiateur indépendant pour régler les litiges que rencontrent les usagers de notre Département avec les services, de fixer sa rémunération à 250 euros bruts pour une vocation d'une demi-journée et à 400 euros bruts pour une vocation d'une journée.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Vacation.

Il a une vocation, M. Leyrit, mais c'est une vacation.

David Baudon, conseiller départemental.

-Il a aussi une vocation.

Il a reçu une formation idoine pour pouvoir exercer sa fonction.

Bon, je reprends.

Il s'agit bien d'une vacation, et pas d'une vocation.

Peut-être d'ailleurs qu'il possède les deux, effectivement.

De rembourser des frais de formation, de transport, de repas, des frais complémentaires et d'hébergement occasionnés par l'exercice des missions qui lui seront confiées sur présentation des justificatifs.

Il s'agit également de confier cette mission à M. Christian Leyrit, préfet de région honoraire, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

La nature des fonctions de médiateur présuppose en effet des qualités, une expertise et des expériences professionnelles variées.

Son parcours professionnel plaide en sa faveur, ce sont les raisons pour lesquelles le Département lui a confié cette mission.

Comme je disais tout à l'heure pour m'excuser que ma langue ait pu fourcher, il a reçu préalablement, en 2017, la formation idoine auprès du Conservatoire national des arts et des métiers.

Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-On ne présente pas M. Leyrit, dans ce département.

Il a été notre préfet, en particulier au moment des événements douloureux de 1999.

Les plus anciens s'en souviennent.

La tempête Lothar ou Martin.

C'est Martin, chez nous.

Lothar, c'était dans le Nord et dans l'Est.

Sa parka rouge était restée célèbre, en particulier du côté de Jonzac, où il n'y avait plus d'électricité pendant plusieurs semaines.

C'est une fonction qu'il faudra faire connaître à nos concitoyens.

Je compte beaucoup, à la fois, sur l'équipe de presse et la direction de la communication.

L'idée, c'est de nous éviter d'aller au TA.

Dans un certain nombre de cas, le médiateur règle des problèmes.

Il y en a un à l'agglomération rochelaise, qui est l'ancien maire de Charron.

Il y en a maintenant dans à peu près une quinzaine de départements.

D'ailleurs, si M. Leyrit travaille bien, il pourra aller dans un certain nombre de départements, aux frais de la DF, pour faire connaître la fonction.

Il y en a dans pas mal de régions.

C'est une fonction qui est importante.

Elle existe au niveau de l'État depuis toujours, avec des représentants locaux.

Mme Friou.

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Vous aviez évoqué, M. le président, lundi, l'intervention d'un médiateur sur la ville de La Rochelle.

Nous avons fait une étude auprès d'autres collectivités.

La convention ne porte que sur la ville de La Rochelle, bien que son expertise soit quelquefois utilisée par l'agglomération.

Nous nous sommes interrogés sur le montant de l'indemnisation, puisque sur La Rochelle, notre médiateur a démarré à une indemnité de 1 000 euros, 1 000 euros par mois.

Il a vu une montée en charge importante des dossiers.

Avec le temps, ce nombre a diminué.

Il a demandé à voir réduite son indemnité.

Il a actuellement 500 euros par mois, et nous avons encore pas mal de dossiers.

Donc, nous avons pensé que c'était une indemnité qui était un peu plus élevée que chez nous, nous nous sommes interrogés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Il y a deux remarques à faire.

La Rochelle est notre chef-lieu adoré, mais le département fait 650 000 habitants, ce qui n'est pas le cas de La Rochelle.

Deuxièmement, si vous allez voir un avocat, vous vous en tirez à 300 ou 400 euros de l'heure, pour les avocats spécialisés dans le droit administratif.

C'est bien loin de ces tarifs-là, qui ont pour objet de remplacer les honoraires d'avocat.

Un consultant d'entreprise, il gagne 1 500 euros pour passer trois heures dans une entreprise, ou 2 000, selon son niveau.

On est dans les tarifs du marché.

On a regardé ce qu'il en était pour les départements de même strate ou pour les régions, en faisant la division par le nombre d'habitants.

D'autres remarques ?

Mme Friou.

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Nous avons voté cette délibération.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Votre question est légitime.

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Vous aviez fait le lien et j'ai donné cette information à la commission des Finances.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-J'espère qu'on le paiera le moins possible, c'est-à-dire qu'on aura moins...

Patricia Friou, conseillère départementale.

-Juste une question, nous avons également mis en place, une fois par an, une restitution à notre conseil municipal.

Pouvons-nous l'envisager dans notre collectivité ?

Dominique Bussereau, président du conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est une très bonne idée.

Un rapport annuel du médiateur devant l'assemblée à l'occasion d'une de nos sessions, c'est une bonne idée.

Il vous appartiendra aussi, quand des gens ont des problèmes avec des refus d'aides sociales, dans vos cantons, de le faire savoir.

Le médiateur, dans son contrat, est inéligible dans le département, comme un fonctionnaire de l'État ou un fonctionnaire de l'administration.

Il ne peut pas être éligible dans notre département.

Oui, Mickaël Vallet ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Merci pour cette précision qui soulage Lionel Quillet s'agissant de l'inéligibilité M. Leyrit.

J'ai cru comprendre qu'il résidait sur ton territoire, c'est pour ça. Mais tu n'as peur de personne.

Simplement, je voudrais souligner le fait que c'est une démarche extrêmement intéressante.

Les choses ne sont jamais binaires.

Dans l'administration, il faut qu'on puisse reconnaître l'erreur matérielle, le courrier qui n'est pas parti, le délai qui n'a pas été respecté, et s'éviter du contentieux pour le contentieux.

Je trouve que l'état d'esprit est à souligner et j'en espère l'application de manière générale.

Il vaut toujours mieux discuter très en amont, entendre les uns et les autres, ne pas considérer qu'on a raison a priori pour ensuite perdre au TA.

M. Leyrit, c'est le monsieur qu'on avait dans le comité d'experts...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Avec Philippe Marchand et Bernard Grasset.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Je vais voter demain.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Oui, oui.

J'ai bien compris.

Dont l'AMAC a rédigé les recours.

Je plaisantais, Mickaël.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Les cantons, oui.

Mais là, vous fantasmez, je vous assure que non.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-J'avais reconnu votre talent, c'était un hommage à votre talent.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-Même pas visé avant, j'en profite pour le dire.

Et je le regrette.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Y a-t-il des objections, mes chers collègues, sur ce rapport ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté, je vous en remercie.

Lionel Quillet, nos collègues concitoyens du département de l'Aude ont beaucoup souffert.

On propose, comme beaucoup de départements l'ont fait ou le font, de leur adresser une aide qui sera l'objet d'un mandat de département à département.

Vous voulez intervenir sur M. Leyrit ?

Attendez, il n'est pas encore présenté.

Il faut laisser le rapporteur parler.

Je vous donne la parole après, M. Doublet.

M. Quillet.

Lionel Quillet, premier vice-président du Département.

-Notre soutien aux sinistrés du département de l'Aude après les inondations du 15 octobre 2018 dont le bilan humain est très lourd en nombre de morts et de blessés.

Cet épisode cévenol a touché 126 communes, détruit 1 000 kilomètres de routes, emporté quatre ponts et endommagé 17 collèges qui devront être reconstruits.

Une aide de 50 000 euros pourrait être versée par le Département, fidèles à nos traditions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je pense que personne ne sera hostile à cela.

Pendant que le président Doublet prend la parole, je demande à Mme Imbert et à M. Quillet de venir me rejoindre.

Mme Imbert, M. Quillet.

Michel Doublet, conseiller général.

-M. le président, dans le même état d'esprit, à l'association des maires que je préside, je vais consulter mes collègues.

J'ai l'intention de verser au département de l'Aude une somme de 10 000 euros.

Nous avons envoyé ou nous allons envoyer à toutes les communes un petit document demandant si elles veulent bien participer.

Dans le rapport qu'on a eu tout à l'heure sur les travaux d'urgence suite à la tempête, l'association des maires complétera les dossiers à hauteur de 15 % de subventions en plus des 25 % donnés par le conseil général.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce sont de bonnes nouvelles, merci beaucoup, Michel, de nous les avoir fait connaître.

Nous terminons cette session par deux rapports.

La décision modificative budgétaire numéro deux qui va être présentée par Mme la rapporteure générale, par Corinne.

Et ensuite, le débat d'orientation budgétaire.

Corinne Imbert pour la DM2.

Corinne Imbert, conseillère départementale.

-Merci, M. le président.

M. le président, chers collègues, la décision modificative numéro deux de l'exercice 2018 présente les derniers ajustements de crédits de l'exercice nécessaire à la bonne exécution du budget départemental.

En recettes, il s'agit de prendre en compte les notifications intervenues au cours du deuxième semestre.

Ainsi, dans le domaine social, nous pouvons inscrire un complément de 2,245 millions d'euros de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, relatifs à différents fonds de concours, et une recette exceptionnelle de l'État de 1,181 million d'euros pour notre prise en charge des mineurs non accompagnés, dont une partie sera inscrite sur le budget annexe du foyer de l'enfance qui supporte des dépenses liées à l'accueil des MNA.

Nous inscrivons également 300 000 euros de recettes supplémentaires de fonds de compensation de la TVA en investissement, et 100 000 euros de moins en fonctionnement.

Les recettes au titre du Fonds Social Européen doivent également être abaissées de 300 000 euros en cette fin d'année.

Un crédit d'un million d'euros est proposé en dépenses et en recettes d'investissement pour transférer une participation de l'Agence française de développement à notre partenaire Charente-Maritime Coopération pour son travail en Guinée.

En dépenses, il est proposé de constituer une provision pour risques de contentieux de 3 millions d'euros, notre délégataire du service public haut débit ayant déposé plusieurs recours au tribunal administratif contre notre délégation de service public très haut débit ainsi que des recours indemnitaires.

D'autres dépenses sont ajustées en fonction de l'avancée des dossiers, dont les plus importantes en volume sont : 1,099 million d'euros au titre de notre contribution au fonds de péréquation des allocations individuelles de solidarité.

974 000 euros pour l'aide sociale à l'enfance, qui seront versés à nos maisons d'enfants à caractère social et au Foyer Départemental de l'Enfance.

400 000 euros pour le transport d'élèves handicapés, dont l'organisation appelle de nombreuses adaptations.

Au terme des travaux de l'ensemble des commissions techniques et de la commission des Finances, la décision modificative numéro deux s'équilibre à 4,606 millions d'euros et se répartit de la manière suivante : en section d'investissement, 1,733 million d'euros, en section de fonctionnement, 2,873 millions d'euros.

Les budgets annexes du Département sont particulièrement concernés par cette étape budgétaire.

Nous préparons la clôture des budgets annexes du site industriel des Quatre-Chevaliers de Périgny et celle du pôle atlantique aéronautique de Rochefort.

La décision modificative du pôle atlantique aéronautique atteint 3,597 millions d'euros, celle des Quatre-Chevaliers, 39,49 millions d'euros en dépenses et 50,258 millions d'euros en recettes.

Nous respectons le principe de transparence en présentant ce dernier budget en suréquilibre, ne prévoyant plus de dépenses avant la clôture des comptes au 31 décembre prochain.

La création d'un budget annexe de la taxe d'aménagement en cohérence avec le schéma départemental des espaces naturels sensibles est présentée dans ce rapport.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Il faudra ajouter, comme c'est la création, un "E", à "présenté".

Corinne Imbert, conseillère départementale.

-Tout à fait.

C'est que ça ne se dit pas.

"Présenté", "présentée".

Mais vous avez raison, M. le président, bien sûr.

Nous avons adopté le principe de création d'un budget annexe énergie photovoltaïque dans le rapport numéro 132, afin de permettre la production et l'exploitation d'électricité dans le respect des règles juridiques et comptables.

Enfin, pour mémoire, citons la création du budget annexe de la Cotinière que nous avons actée en juin dernier alors que la concession portuaire arrive à son terme au 31 décembre 2018.

Les autres budgets annexes évoluent en dépenses et en recettes de 205 000 euros pour le service des dragages, de 710 000 euros pour le budget du Foyer de l'enfance, de 202 000 euros pour le budget annexe de l'aéroport Rochefort-Charente-Maritime, de 619 400 euros pour les ports départementaux non concédés, grâce notamment à la reprise des excédents du port de la flotte, tel que fixé dans le protocole de fin de concession.

Après le vote de la décision modificative numéro deux, le budget principal du Département représente un montant total d'un milliard 73 millions d'euros, dont 343 millions d'euros consacrés à la section d'investissement et 731 millions d'euros à la section de fonctionnement. Tous budgets confondus, le montant des crédits votés en recettes par l'assemblée départementale pour l'exercice 2018 totalise 1 milliard 222 millions d'euros.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci, Mme la rapporteure générale.

On voit bien que la section de fonctionnement, contrairement à ce que pensent parfois certains, ce n'est pas les petits fours et les salaires, c'est, pour 400 millions d'euros à peu près, les charges sociales que nous versons au titre de la solidarité nationale et dont l'État nous rembourse, généreusement, à peu près la moitié.

Qui souhaite prendre la parole sur ce document budgétaire ?

Personne ?

Oui, M. Vallet, merci d'apporter votre touche.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-C'est simplement pour vous dire que le vote du groupe sera conforme à ce qu'il a été sur le budget principal.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est-à-dire ?

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-"C'est-à-dire", quand même !

Vous ne regardez pas les votes de budgets ?

Il sera conforme.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je les trouve tellement bons que je pensais que vous les votiez. C'est un moment de faiblesse que je confesse.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, membre de la cinquième commission.

-On vote les comptes administratifs.

On est dans la droite ligne du budget.

Vous venez d'évoquer les questions de fonctionnement.

C'est un sujet qu'on a évoqué en cinquième commission, l'autre jour.

Je saisis l'occasion du budget supplémentaire, sous contrôle de mes collègues qui feront savoir leur accord, j'espère.

La question des 1,2 % avec l'État, à laquelle le préfet n'a pas répondu, l'autre jour, suite à nos interventions...

Il peut arriver qu'on fasse des interventions et qu'on réponde à côté. Mais par exemple, sur les routes, nous sommes un Département qui met les moyens, en investissement, et on hiérarchise plutôt bien les interventions, notamment sur des questions de sécurité.

Mais on ne peut pas avancer les projets autant qu'on le voudrait, autant que le voudrait le président responsable de la DID, parce qu'à côté de ça, c'est du fonctionnement.

Il est important de faire comprendre aussi à la presse et au grand public que ces questions vertueuses de maîtrise des coûts de fonctionnement font qu'on ne peut pas avancer sur les investissements.

Sur la question des routes, ça pèse énormément, car chaque projet demande de la matière grise, en interne comme avec des cabinets en externe, sur des études comptées en fonctionnement.

Et donc, je le dis sous le contrôle de Michel Doublet, on peut nous parler sécurité routière d'un côté, mais de l'autre, quand il faudrait remettre les routes en état, nous sommes contraints par ces questions de plafond à 1,2.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Dans les négociations actuelles que je mène avec mes collègues de l'ADF auprès de l'État, il y a en effet la remise en cause de la circulaire de la DGCL sur l'application des 1,2.

Il y a ce cas : l'ingénierie très utile pour les projets routiers.

Je vais vous donner un autre exemple complètement absurde qui touche nos amis qui siègent au conseil d'administration du SDIS, puisque nous y allons cet après-midi.

Dans le département, nous payons les centres de secours en totalité, ce qui n'est pas le cas de tous les départements.

Certains départements font participer les EPCI.

Cette année, pour permettre au président Tallieu d'avoir un peu de budget de fonctionnement pour recruter quelques pompiers professionnels supplémentaires là où c'est nécessaire, nous allons vraisemblablement payer des véhicules.

Il y a des départements où les préfets défèrent ce genre de décision.

Ils défèrent au contrôle de légalité, et éventuellement au tribunal administratif, considérant que ce n'est pas l'application à la lettre de la loi NOTRe.

Quand j'ai expliqué ça au président de la République et au Premier ministre, ils tombaient de leur chaise.

Ce sont des grands préfets de la République qui sont connus pour leur intelligence et leur sens de l'État.

Mais on est dans l'absurde.

Cet exemple le montre et il y en a plein d'autres qui montrent que telle qu'elle est appliquée actuellement, la règle du 1,2 est un frein à l'action des collectivités locales et à l'action en faveur de nos concitoyens.

J'espère qu'on va obtenir des modifications.

Sinon, beaucoup de départements attaqueront au tribunal administratif au moment où on fera les comptes, au printemps prochain.

Là, il y aura beaucoup de contentieux, si la circulaire n'est pas modifiée.

Il y a l'affaire des transports scolaires, avec la période de transition entre la région et le Département.

Vous avez tout à fait raison de soulever ça.

Jean-Pierre Tallieu ?

Jean-Pierre Tallieu, vice-président du Conseil général, président de la quatrième commission.

-Simplement, c'est une proposition très candide, mais ne serait-ce pas le moment d'utiliser notre nouveau médiateur si compétent ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Quel que soit son haut niveau, je pense que c'est au-delà de ce haut niveau.

Je vais quand même, parce qu'il faut que les choses soient claires... Les collaborateurs des groupes ont bien fait leur travail.

Si tout le monde a bien sa procuration, nous allons faire un vote public sur la DM2.

Mes collègues ont leur carte ?

Vous êtes formidables.

Je mets la décision modificative numéro deux au scrutin public.

N'oubliez pas de voter pour votre délégué.

Très bien.

Le résultat est affiché.

Merci beaucoup, Mme la rapporteure générale, M. le président de la commission des Finances, cher Lionel Quillet, donc, débat de l'orientation budgétaire, qui n'est pas suivie d'un vote, mais l'assemblée prend acte des indications que nous donnons.

Lionel Quillet, premier vice-président du département.

-M. le président, chers collègues, le rapport 139 répond aux obligations légales de présenter dans les deux mois précédant l'examen du budget 2019 les perspectives économiques et financières à notre collectivité.

La taxe sur le foncier bâti et les droits de mutation constituent nos recettes les plus dynamiques.

Pour la septième année consécutive, nous envisageons un maintien du taux de la taxe foncière à 21,5 %, soit un produit prévu de 170 400 000 en 2019.

Au regard de la bonne tenue des droits de mutation en 2018, 155 millions attendus, il est prévu d'inscrire une recette à hauteur de 143 millions au budget 2019.

Afin de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour permettre la poursuite de l'investissement, nous avons optimisé la dette en baissant son encours.

Elle est passée de 415 000 548, fin 2015, à 396 459 000, fin 2017.

Nous maintenons un excellent brut courant satisfaisant.

Le ratio de solvabilité atteint 3,54 années fin 2017, en diminution pour la troisième année consécutive.

Les dépenses sociales constitueront plus de la moitié des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de crédit dédié à l'allocation personnalisée d'autonomie et à la prestation de compensation du handicap. Les moyens dédiés à l'enfance et à la famille devront croître de manière significative : plus 5,9 millions, pour faire face à la hausse des enfants confiés au Département et à l'accueil des mineurs non accompagnés.

Notre politique d'investissement sera poursuivie en menant les actions suivantes.

Le Plan Dignes pour lequel nous avons voté une enveloppe globale de 205 millions.

La poursuite d'un programme de travaux pour nos ports, qu'ils soient gérés par le Département ou concédés.

Nous soutiendrons les syndicats mixtes de Rochefort, Tonnay-Charente, des ports de Royan, Bonne-Anse, de la Seudre dans leurs projets et la création d'un syndicat mixte du port de Chef de Baie et La Rochelle.

Le lancement des opérations prévues dans le cadre Oléron 21, avec en 2019 des crédits s'élevant à 2,5 millions.

La rénovation de nos routes, avec 40 millions dès le budget primitif, somme qui pourrait être abondée au budget supplémentaire.

La poursuite du déploiement du réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant, d'ici 2022.

270 000 prises seront donc construites, dont plus de 90 000 d'ici fin 2019.

Nous devons verser à notre concessionnaire 6,5 millions en 2019.

La construction des centres de secours, les études pour les centres de secours de Lagord, Sainte-Marie-de-Ré, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Porchaire, Pont-l'Abbé-d'Arnoult qui vont se dérouler dans l'année 2019. Les travaux de Gémozac et Saint-Aigulin pourront démarrer à l'automne 2019.

La rénovation et l'extension de nos collèges.

Les travaux d'extension de la restructuration se poursuivront en 2019 aux collèges Hélène-de-Fonsèque à Surgères, Edgar-Quinet à Saintes, Fernand-Garandau à La Tremblade.

Des études seront réalisées au collège Jean-Monnet de Courçon, René-Caillé à Saintes et Les Salières à Saint-Martin-de-Ré.

Voici quelques-uns des projets les plus importants que nous proposons de débiter ou poursuivre dès 2019 et qui constituent les axes forts de nos orientations budgétaires.

Merci de prendre acte de nos orientations.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur ce document ?

S'il n'y en a pas...

Pardon, M. Ferchaud, je ne vous avais pas vu.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Oui, M. le président.

Vous le savez, je suis critique quand je pense utile de l'être.

Je sais aussi être positif quand il me paraît honnête de l'être.

C'est la fierté de l'homme libre et indépendant que je suis, et j'ai la ferme intention de poursuivre dans ce sens.

La situation financière du Département est bonne et nous ne pouvons tous que nous en féliciter.

Après avoir connu une diminution régulière de son épargne nette entre 2011 et 2014, le Département inverse la tendance depuis 2015 avec aujourd'hui une épargne nette qui s'élève à 67 millions d'euros, soit un niveau parmi les plus hauts constatés depuis 10 ans.

Le taux d'épargne brute augmente pour atteindre 15,4 %, alors qu'il est de l'ordre de 12 % pour l'ensemble des départements.

L'excédent brut est également en augmentation, cependant en très forte corrélation avec le niveau des droits de mutation.

Cette ressource étant très importante en Charente-Maritime, on l'a déjà dit et je le rappelle, 14 % contre 9 % en moyenne dans les départements comparables, nous sommes très dépendant de l'évolution du produit de la DMTO.

Il faut le rappeler et insister sur cet avantage occasionnel qui, en fait, est une véritable faiblesse.

Nous empruntons à hauteur de 35 millions d'euros, ce qui est raisonnable.

La structuration de la dette ne présente visiblement pas de risque.

Je dis bien "visiblement", parce que des éléments extérieurs, notamment au niveau mondial et au niveau de l'instabilité financière, laissent à

penser qu'une nouvelle crise n'est pas à exclure, et là-dessus, on n'aura aucune prise.

L'encours de la dette a diminué de huit millions d'euros depuis 2016. Elle est d'environ 400 000 euros.

Il s'agit donc d'une diminution de 2 %, c'est qui est également une bonne chose.

Le ratio de solvabilité est de 3,5 années, ce qui est un bon ratio. Vous dites qu'il n'y a pas eu d'augmentation du taux des taxes foncières sur les propriétés bâties pour la septième année consécutive, c'est vrai. Mais vous oubliez de mentionner une augmentation de la fiscalité indirecte sur les droits de mutation, qui, effectivement, compense cette stabilisation du taux de la taxe foncière, qui avait augmenté de 22 % entre 2008 et 2012.

Les recettes de la DMTO sont prévues à hauteur de 143 millions d'euros. C'est plus élevé que la prévision de l'an dernier.

On espère donc de nouvelles recettes, ce qui est une bonne chose.

Les dotations de l'État se sont stabilisées à hauteur de 89 millions d'euros, c'est également une bonne chose.

Et on envisage des sessions autour d'un million, ça, c'est accessoire. Considérant l'action sociale et la solidarité, le projet de budget 2019 devra répondre aux enjeux de développement et de protection des plus démunis.

C'est ce qui est écrit page 211 du tome deux.

Cela fait plaisir à lire, mais cela est impossible à vérifier dans les pages qui traitent des politiques portées par le Département au titre de la solidarité, l'enfance, l'insertion, l'action sociale, le logement, présentant des propositions qu'il convient de soutenir.

Pour ce qui concerne la solidarité territoriale, il y a une continuité. Je déplore, je continuerai à déplorer qu'il y ait un mauvais traitement des communes moyennes de ce département.

Notamment celles comprises entre 5 000 et 10 000 habitants.

Voilà à peu près, M. le président, mes remarques sur ce DOB.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup, Pascal Ferchaud.

Sur les DMTO, c'est évidemment le cas pour tous les départements.

Il y a ceux qui ont la chance d'en avoir ou d'en avoir peu.

Mais ce n'est pas qu'une question de chance.

C'est lié à l'attractivité de la Charente-Maritime.

Quand nous investissons pour le très haut débit, améliorons notre réseau routier, participons à la modernisation des dessertes ferroviaires, quand vous, vous travaillez, avec le président Tallieu, à la gare intermodale de Saujon, c'est de l'attractivité.

Les DMTO ne sont pas un cadeau du ciel.

C'est aussi parce que les communes, les EPCI, le département, la région sont attractifs et que nous en profitons.

D'ailleurs, nous sommes péréqués en faveur des départements moins en forme.

C'est une manne fragile, vous avez raison de le dire, mais ce n'est pas complètement une manne céleste, parce qu'elle est liée à notre travail, au travail des entreprises de ce département, de toutes les forces associatives qui rendent notre département attractif.

Mais je partage les interrogations que vous pouvez avoir sur l'avenir de tout cela.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je note que l'assemblée prend acte, puisqu'il n'y a pas de vote, de ce débat d'orientation budgétaire. Je prends acte également qu'il est 11 heures 25, donc je vais interrompre et arrêter nos travaux.

Mme Aloé ?

Caroline Aloé, conseillère départementale.

-M. le président, je voudrais, en écho avec l'hommage qui a été rendu à Jean-Louis Frot lundi, en accord avec mes collègues de la sixième commission, vous proposer la création d'un prix Jean-Louis Frot des collégiens, qui viendrait mettre en valeur les travaux de collégiens sur des projets innovants, notamment en lien avec le développement durable. C'est une proposition que je veux faire pour rendre hommage à un homme qui avait toujours un temps d'avance et une vision pour l'avenir. Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est une très belle idée.

Merci beaucoup.

Nous le ferons donc.

Chers collègues, il est 11 heures...

Oui, M. Pons ?

Gérard Pons, conseiller départemental, vice-président de la deuxième commission.

-Avec Caroline, la mienne, je voulais remercier l'initiative de Caroline Aloé.

Au nom des Rochefortais, c'est une très bonne idée, merci.

-Merci.

Oui, Jean-Claude Godineau.

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, président de la huitième commission.

-M. le président, juste un mot pour parler des Villages de pierres et d'eau, pour vous dire que notre label commence à bien prendre.

On a un quatorzième village qui a été labellisé.

Mais j'interviens pour vous dire que nous avons un appel du pied du département d'à côté, de la Charente, puisque je rencontre le 15 novembre votre homologue, votre alter ego, le président de la Charente, pour voir si nous pouvons étendre le label Villages de pierre et d'eau à la Charente.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce serait astucieux, en effet.

Comme nous avons maintenant une politique touristique commune et que c'est un label à objectif touristique, ce serait une évolution, si elle est jouable, très intéressante.

Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux.

Nous commencerons à 11 heures 50, dans 20 minutes, les travaux de la commission permanente.

Je rappelle au public que la commission permanente est à huis clos, sauf nos suppléants qui, bien évidemment, de par leur position, peuvent rester assister à cette commission.

Merci beaucoup.